

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Nous trouvons dans l'*Observer* des nouvelles de la Conférence. Elles sont plus favorables et de meilleur augure que les impressions dominantes ne le laissaient supposer.

La séance de samedi a duré trois heures. Tous les plénipotentiaires étaient présents ; ils doivent se réunir de nouveau mercredi prochain.

L'*Observer* considère un arrangement comme probable.

Faisons remarquer que l'*Observer* est l'organe traditionnel de l'administration anglaise, quel que soit le parti qui ait le pouvoir, whigs ou tories.

Un télégramme de Copenhague nous annonce que le *Fædrelandet*, organe de M. Monrad, contient un article de fond qui met avec force en relief les sympathies croissantes de la Norvège pour le Danemark et recommande la formation d'un grand royaume scandinave.

Le même journal, dans le même numéro, exhorte les Danois à rompre toute relation d'affaires, de quelque ordre qu'elles soient, avec les Allemands.

Le *Fædrelandet* du 17 juin dit que le Danemark accepterait une nouvelle prolongation d'armistice pendant quinze jours, à la condition que l'Angleterre maintiendrait la ligne de frontière qu'elle a proposée pour le partage du Sleswig.

Plusieurs journaux de Berlin assurent que la Russie, l'Autriche et la Prusse, ont déjà

signé une convention spéciale par laquelle ces trois puissances se garantissent mutuellement la possession de leurs territoires polonais. Ce serait là l'unique résultat des Conférences des souverains de ces trois pays.

Les avis de Tunis sont du 12. L'émigration et la panique allaient en augmentant. Cependant le bey commençait à reconnaître la gravité de la situation. Il avait renvoyé son ministre caïd Missim. On espérait que le khasnadar partirait et qu'alors la révolte s'apaiserait.

A Sousse, la tranquillité a été rétablie. A la suite de quelques scènes de violence, le consul de France avec ses nationaux s'est réfugié à bord des navires. Le consul d'Angleterre est resté dans la ville.

D'après les dernières nouvelles de Tunis, le calme est revenu à Sousse, mais il n'en est pas de même sur d'autres points de la côte où les insurgés ont arboré, dit-on, le pavillon turc.

En présence de l'attitude des amiraux et agents consulaires français et italiens, et surtout en présence des forces considérables dont ils disposent, Haider effendi paraît avoir renoncé à toute pensée d'ingérence dans les affaires intérieures du pays.

Le bey fortifie le Bardo, ce qui n'indique point l'intention de céder.

Quant au bey Ben-Gueddalm, il a fixé son quartier-général à Shitela, d'où son autorité s'étend jusqu'aux portes de Tunis.

Le 16, la frégate italienne *Italia* a mouillé en rade de Gênes, venant de Tunis, avec des

dépêches et un assez grand nombre de malades.

Le steamer *Asia*, qui est arrivé à Queens-town, apporte des nouvelles de New-York jusqu'au 9 juin.

On savait positivement que le 3 juin Grant avait essayé encore une fois de forcer le passage du Chickahominy et qu'il avait échoué.

Les fédéraux ont perdu 6,000 hommes dans cet engagement.

Dans la Virginie occidentale, une division confédérée, commandée par le général Jones, a été battue par le général Hunter (le successeur de Sigel). Jones a été tué et sa division s'est retirée à Raynesbow.

La convention de Cleveland a adopté la candidature du général Frémont pour les prochaines élections à la présidence des Etats du Nord.

M. Lincoln est le candidat de la convention de Baltimore.

Les nouvelles de la Nouvelle-Zélande sont fâcheuses pour les Anglais. Les Maories n'ont pas renoncé à combattre, et plusieurs engagements meurtriers ont eu lieu entre les indigènes et les troupes anglaises.

Le *Pa* ou redoute d'Orakan, situé à environ 7 milles du quartier-général du général Cameron, a été attaqué le 31 mars. Les forces anglaises se composaient de 1,000 hommes avec 2 canons de 6. La première attaque fut repoussée. Un capitaine anglais fut tué, un autre blessé grièvement. Il fallut faire un siège en règle et ouvrir des parallèles à 500 mètres des indigènes.

Après deux jours de travaux, on somma les Maories de se rendre. Leur chef répondit en néo-zélandais :

« Amis, voici la parole des Maories : « Ils se balltront toujours, toujours, toujours ! »

Les Anglais donnèrent l'assaut : ils eurent 16 hommes tués et 52 blessés, mais le *Pa* fut emporté. La perte des Maories a été plus grande : on a trouvé 90 cadavres, et 36 prisonniers, presque tous blessés, sont tombés entre les mains des Anglais. Le chef Rewi a reçu une balle dans l'abdomen : il a succombé à sa blessure.

Une affaire plus sanglante a eu lieu le 2 mars. On manque de détails.

Le *Melbourne Argus* dit que les rebelles sont en force sur la côte orientale de la colonie. Il ajoute que leur soumission plus ou moins prompt dépend du besoin de vivres dans lequel ils pourront se trouver. S'ils ont donné quelque extension à leurs cultures, il est impossible d'assigner un terme à leur résistance.

Nous lisons dans l'*Opinion nationale*, sous la date de Paris, le 17 :

« Depuis hier, une vive agitation s'est produite au Palais-de-Justice. Dans la journée, on apprit que les commissaires de police, accompagnés d'agents, s'étaient présentés au domicile de plusieurs avocats du barreau de Paris pour y faire des perquisitions ; ces faits, rapportés vaguement d'abord, furent bientôt confirmés et précisés par plusieurs de ceux qui avaient été l'objet de ces visites. Voici ce qui s'est passé :

» Entre sept et huit heures du matin, des commissaires de police, porteurs d'un man-

## FEUILLETON.

14

## OTTO GARTNER

(Suite.)

VII.

A dix heures j'entrais dans les bureaux. Le calme ne s'était point refait en moi. Si, d'un côté, l'exaltation sous l'empire de laquelle j'avais laissé échapper, quelques instants auparavant, des confidences involontaires, s'affaiblissait, de l'autre, les résolutions inopinément sorties de cet incident demeuraient parfaitement arrêtées dans mon esprit.

Je me mis à écrire à ma mère. Mon intention n'était pas de retourner à Chalonnes, mais d'aller à Nantes me présenter au receveur général. J'espérais voir, sur ma simple demande, une lettre de recommandation de M. Duclos, qui, malgré tout, ne pourrait me refuser un témoignage de satisfaction pour mon travail. Or, à l'aide de cette lettre, je pourrais peut-être obtenir une place dans les bureaux de la direction générale, quitte à me contenter, en commençant, d'appointements très-inférieurs à ceux

qu'on me donnait à Ancenis. Les regagner, et au-delà, ne serait qu'une affaire de quelques mois, et, grâce à ce sacrifice minime, je courrais la chance d'être distingué par le receveur-général, seul moyen d'arriver à une perception.

Mon but restait donc toujours le même. Hélas ! on avoue ses folies ; mais veut-on en guérir ? Assurément, j'avais pris un parti énergique et sans retour ; la délicatesse le commandait. Cette vérité contre laquelle je luttais depuis longtemps venait de se révéler à moi dans le hasard d'une conversation et m'apparaissait désormais avec évidence. J'avais pu jusque-là me bercer d'illusions ; tant qu'il ne s'agissait que de sacrifier mon propre repos, j'en étais libre ; mais ne pouvait-il se faire aussi que le trouble de mon âme se communiquât à une autre âme ? M. Duclos supposait que la rencontre fortuite de sa fille avec moi n'était d'aucun souci pour nous : ne se trompait-il point ? Certes, je dois l'avouer, la pensée que Laurence ; en allant à la Saulaie, se disait : « Y sera-t-il ? » comme je me disais : « Y sera-t-elle ? » me faisait tressaillir de bonheur ; mais aussitôt la voix austère du devoir résonnait à mes oreilles. « Non, pensais-je, il ne m'est pas permis de jouer une partie où les enjeux ne sont pas égaux ;

j'apporte mon cœur et ma pauvreté ; elle y met, elle, tout ce qui vaut dans le monde ; et son candide désintéressement serait précisément mon point d'appui ! Non, non, je resterai honnête et malheureux ! digne au moins de la bénédiction de ma mère et de l'estime de celle que j'aime ! »

Toutefois, je n'allais point au-delà de ce sacrifice : me rattachant ensuite à mes chimères adorées, je voulais poursuivre le même but par les voies honorables si ardues qu'elles fussent. On voyait, en définitive, dans les finances comme ailleurs, de hauts dignitaires partis de l'échelon le plus bas : étais-je plus qu'un autre incapable de parvenir ?

J'écrivis longuement à ma mère ; je lui donnai les raisons de mon départ ; pas un mot de plainte contre M. Duclos ne m'échappa ; je jugeai même inutile d'indiquer bien clairement la cause accidentelle de ma détermination ; je m'étendais plutôt sur les motifs d'avancement qui, tôt ou tard, eussent dicté ma conduite présente. Entre chaque phrase écrite, des réflexions interminables : quand ma plume cessait de courir, mon imagination se mettait en campagne ; que de retours sur le passé ! que de plans d'avenir ! Le temps se passa. Quand j'eus achevé ma lettre, le besoin de repos se faisait sentir : je me

jetai tout habillé sur le lit de camp.

Cependant mon agitation intérieure n'était point apaisée ; avec elle un sommeil coupé, laborieux, vint, en m'ôtant la conscience des choses, me livrer à je ne sais quels effrois d'enfant ; des songes douloureux me poursuivaient, tout me semblait empreint de tristesse ; j'étais à la Saulaie, des visages mornes, un accueil glacial. Transporté dans le cabinet de M. Duclos, je tremblais devant lui : Laurence était là ! Laurence était partout ! je voulais demander pardon : pardon de quoi ? mes lèvres balbutiaient. Je voulais fuir : je me retrouvais en présence de ces mêmes figures sévères, toujours muettes ; c'était un supplice.

Sous l'influence de ces impressions devenues intolérables, ou bien éveillé par une autre cause, j'entrouvris les yeux. Chose étrange ! mon rêve se continuait-il ? Au fond des bureaux faiblement éclairés par la lampe prête à s'éteindre, j'aperçus la silhouette de Laurence qui, l'instant d'avant, m'apparaissait à la Saulaie ; elle était en déshabillé de nuit ; ses beaux cheveux flottaient sur ses épaules.

« Je rêve ! je rêve ! » pensai-je. Un mouvement que je fis pour me frotter les yeux l'effraya



dat de M. de Gonet, juge d'instruction, se présentaient simultanément chez MM. Garnier-Pagès, Carnot, députés, et chez MM. Dréo, Clamageran, Floquet, Ferry, Gambetta, Durand, Durier, avocats; des visites avaient lieu également chez MM. Herold et Hérisson, avocats à la cour de cassation; les perquisitions avaient pour but de saisir les pièces ou documents relatifs aux élections.

» Le mandat formulait ainsi l'inculpation : *Association illicite électorale*. Les perquisitions ont été des plus minutieuses, et les papiers saisis ont été mis sous le scellé pour être transmis à M. le juge d'instruction. L'affaire est intitulée : *Affaire Dréo et autres*.

» Aucune des personnes inculpées n'a encore été appelée devant le juge d'instruction. Il faut désirer que cette instruction soit poussée avec célérité. Il y a, dans cette affaire, des jeunes gens au début de leur carrière, et si, comme nous l'espérons, leur complète innocence est démontrée, la justice se hâtera, nous en sommes certain, de les dégager d'une poursuite qui pourrait leur être des plus préjudiciables.

» On nous annonce que, sur plusieurs points de la France, hier, à la même heure, des visites ayant le même but ont eu lieu.

» Nous apprenons à l'instant que des perquisitions ont également été faites chez M. Corbon.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance de Paris, adressée le 18 juin au *Phare de la Loire* :

« M. Herold, avocat à la cour de cassation, chez qui des visites domiciliaires ont été opérées avant-hier, a été appelé aujourd'hui chez M. le juge d'instruction de Gonet.

» M. Dufaure, bâtonnier de l'ordre des avocats, s'est entretenu avec M. le procureur général.

» Nous apprenons par le *Salut public*, qu'une perquisition a eu lieu dans les bureaux du *Progrès*, au domicile du rédacteur principal du journal et à celui de M. Chanoine, directeur-propriétaire. Cette perquisition a été faite en vertu d'une commission rogatoire envoyée de Paris au parquet de Lyon. Plusieurs papiers ont été saisis et emportés, après que leurs détenteurs respectifs les ont eu paraphés.

» Une perquisition, ayant, paraît-il, le même objet que celles faites à Paris, a eu lieu chez M. Magnin, député de la Côte-d'Or.

Pour les articles non signés : P. GONET.

## Nouvelles Diverses.

### LES PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

Nous lisons dans le *Temps* :  
Mercredi, 15, a été inauguré, par le départ du *Washington*, le nouveau service direct entre le Havre et New-York. Un train direct avait

sans doute; elle referma la caisse qui était ouverte, retira la clef, et rentra furtivement dans la chambre de son père.

« Voyons, me dis-je encore une fois, suis-je bien éveillé? » Quittant alors mon lit, je m'avançai, en traversant les bureaux, jusqu'à la caisse. Tout auprès, par terre, une étiquette attirait mon attention, je la ramassai; puis, la portant à la lumière de la lampe, je lus ces mots écrits au crayon par M. Colombet : *Caisse, ce jour, dix mille francs, billets de mille*.

Je connaissais assez les habitudes du caissier pour savoir que cette étiquette avait dû accompagner une liasse de dix billets de banque, enfermés dans la caisse. Un frisson me courut des pieds à la tête. « Qu'est-ce que cela veut dire, grand Dieu? Qu'avait à faire ici Laurence? Son père lui a-t-il donné quelque ordre? Mais non, elle était en toilette de nuit. Et puis, l'envoyer dans ces bureaux où toujours l'un de nous est couché! Non, non. Alors pourquoi est-elle venue? pourquoi ouvrir la caisse? et comment? avec la clef de son père, car M. Colombet emporte la sienne. Mais encore, elle a pris la liasse, autrement l'étiquette ne serait pas tombée par terre. »

amené dès le matin, au Havre les invités parisiens qui sont allés d'abord visiter et admirer le navire.

Après avoir quitté le paquebot, les invités de la Compagnie se sont rendus à l'hôtel Frascati, où a eu lieu, vers trois heures, un magnifique banquet de deux cents couverts, présidé par M. Emile Pereire, ayant à ses côtés M. Dayton, ministre des Etats-Unis à Paris, et M. E. Leroy, sénateur, préfet de la Seine-Inférieure.

Au dessert, M. Emile Pereire a porté un toast dans lequel il a fait heureusement ressortir le bonheur qu'il éprouvait d'avoir pu mener à bonne fin, comme président de la Compagnie transatlantique, la tâche d'organiser en deux ans les services du Mexique et des Etats-Unis. Il a aussi trouvé d'heureuses expressions pour démontrer toute la solidarité qui existera désormais entre la grande navigation et les Compagnies de chemins de fer, appelées par la force des choses à se prêter un mutuel appui. Ce toast a été vivement applaudi, ainsi que celui qui a été porté en réponse à M. Pereire par M. le sénateur préfet de la Seine-Inférieure.

M. Vandal, directeur général des postes, a ensuite pris la parole pour démontrer quels étaient les avantages immédiats qui allaient résulter pour le commerce français d'avoir désormais, avec les Etats-Unis, des relations postales directes, évitant de faire faire aux correspondances le trajet supplémentaire de France en Angleterre avant leur embarquement.

M. Dayton, ministre des Etats-Unis, a prononcé en anglais un toast à l'union des peuples français et américain, et à l'espoir de voir bientôt réunis de nouveau sous la même autorité les Etats de son pays, actuellement engagés dans une guerre fratricide et déplorable.

M. le vicomte Duchâtel a pris la parole au nom de la Compagnie de l'Ouest dont il est administrateur, pour remercier l'honorable président du banquet des paroles flatteuses qu'il avait prononcées à l'égard des chemins de fer.

La série des toasts a été close par un de M. Michel Chevalier et un de M. Ancel, lesquels ont été vivement applaudis.

Le banquet s'est terminé à six heures du soir, à peu près lorsque le *Washington* allait sortir du Havre. A ce moment, les quais et les jetées étaient couverts d'une foule immense, qui a poussé, lorsque le paquebot, saluant le Havre d'une salve de quatre coups de canon, est sorti du port, des clameurs sympathiques d'adieux adressées aux passagers embarqués sur ce pionnier de notre ligne transatlantique française.

Le *Washington* emporte 60 passagers et 500 tonneaux de marchandises à son bord.

— On écrit de Rome, le 17 juin :

Le Pape a assisté ce matin à la cérémonie religieuse célébrée pour l'anniversaire de son avènement au trône.

Sa Sainteté a reçu ensuite les hommages et

« Laurence?... Mais suis-je fou?... ai-je la fièvre?... »

Je retournai près de la caisse; j'espérais voir dessus ou à côté de la liasse de billets oubliée par M. Colombet : rien. J'examinai la caisse : elle était refermée. Je cherchai dans le pupitre de M. Colombet : rien. Par terre : rien. Mes cheyeux se dressaient sur ma tête « Laurence! ou moi! j'accuserai Laurence! ou je dirai : C'est moi! »

Je saisis la lampe, je fouillai partout, je vidai le panier des retailles, je cherchai dans les livres : j'aurais fouillé dans mes poches avant de croire que Laurence eût pris dix mille francs dans la caisse de son père.

— Eh bien, m'écriai-je attéré quand, après deux heures d'inutiles recherches, il me fut démontré que je ne trouverais rien, tout est perdu! Laurence est folle! elle a une idée fixe! une manie! soit, je ne l'accuserai point! je ne l'accuserai jamais!

Je m'assis sur mon lit en proie à un sombre désespoir. Le temps s'écoula sans que j'en eusse conscience : je ne pensais à rien, j'écoutais seulement le sang qui me battait dans la poitrine.

Le jour vint, le soleil se leva, je ne bougeai. Enfin, lorsque le garçon de bureau entra pour enlever

les félicitations du sacré-collège, des prélats et d'autres personnages.

— Un télégramme de Turin annonce que Garibaldi est parti le 17 au soir, sur le yacht du duc de Sutherland, pour les bains d'Ischia.

## Chronique Locale.

Le dépouillement du scrutin pour les élections au conseil général et au conseil d'arrondissement a donné les résultats suivants, que nous publions, bien qu'ils n'aient rien d'officiel. Il pourrait s'être glissé quelques erreurs dans ces chiffres, mais probablement sans importance. Dans notre arrondissement, les élections sont définitives, sauf celles du canton de Gennevilliers pour le conseil général. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité nécessaire, les électeurs de ce canton seront appelés de nouveau dimanche prochain, pour fixer leur choix.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

#### Canton de Gennevilliers.

	Inscrits.	Volants.	D <sup>r</sup> Maupoint.	Grignon.	Dupuis Charlemagne.
Ambillou . . . . .	506	247	99	141	6
Chemellier . . . . .	185	154	28	97	»
Chenehutte . . . . .	290	201	174	2	20
Coutures . . . . .	189	125	29	78	16
Gennevilliers . . . . .	526	555	147	152	51
St-Georges . . . . .	499	296	111	169	5
Grézillé . . . . .	206	161	12	145	»
Louerre . . . . .	235	208	11	186	6
Noyant . . . . .	65	57	46	11	»
Trèves-Cunault . . . . .	258	199	61	1	154
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2,759</b>	<b>4,981</b>	<b>718</b>	<b>960</b>	<b>236</b>

#### Canton de Montreuil-Bellay.

	Inscrits.	Volants.	Louvet.	Ambelle.
Antoigné . . . . .	206	142	91	50
Brézé . . . . .	275	204	197	7
Brossay . . . . .	79	77	71	6
Cizay . . . . .	189	156	118	22
Coudray . . . . .	294	225	162	61
Courchamps . . . . .	154	118	100	18
Saint-Cyr . . . . .	275	180	128	52
Epieds . . . . .	254	171	153	38
Saint-Just . . . . .	127	104	65	41
Saint-Macaire . . . . .	217	175	170	5
Méron . . . . .	195	151	105	46
Montreuil . . . . .	627	515	267	246
Le Puy . . . . .	506	445	415	50
Le Vaudelnay . . . . .	411	314	264	50
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>5,807</b>	<b>2,949</b>	<b>2,282</b>	<b>672</b>

### Canton de Saumur (Nord-Est).

	Inscrits.	Volants.	Courtilier.
Allonnes . . . . .	694	421	421
Brain-s-Allonnes . . . . .	419	217	217
La Breille . . . . .	147	85	85
Neuillé . . . . .	245	151	150
Saumur . . . . .	65	16	16
Varennes . . . . .	718	460	460
Villebernier . . . . .	403	151	150
Vivy . . . . .	356	257	255
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3,047</b>	<b>4,696</b>	<b>4,692</b>

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

#### Canton de Doué.

	Inscrits.	Volants.	Gaillon.
Brigné . . . . .	170	75	75
Concourson . . . . .	228	124	55
Denezé . . . . .	248	153	152
Doué . . . . .	941	569	567
Douces . . . . .	562	198	197
Forges . . . . .	62	26	26
St-Georges-Chatelais . . . . .	282	150	149
Louresse-Rochemenier . . . . .	252	140	140
Martigné-Briand . . . . .	625	117	117
Meigné . . . . .	90	70	69
Montfort . . . . .	51	39	39
Soulanges . . . . .	285	155	155
Les Verchers . . . . .	474	220	217
Les Ulmes . . . . .	200	115	115
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>4,168</b>	<b>2,147</b>	<b>2,046</b>

#### Canton de Gennevilliers.

	Inscrits.	Volants.	De F.
Ambillou . . . . .	506	247	236
Chemellier . . . . .	185	155	118
Chenehutte . . . . .	290	198	190
Coutures . . . . .	189	125	129
Gennevilliers . . . . .	526	555	280
St-Georges-le-Tourel . . . . .	499	296	272
Grézillé . . . . .	206	161	151
Louerre . . . . .	235	208	192
Noyant . . . . .	65	57	57
Trèves-Cunault . . . . .	258	198	191
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2,759</b>	<b>4,976</b>	<b>4,808</b>

### Canton de Saumur (Nord-Ouest).

	Insc.	Volants.	Delavan.
St-Clément-des-L. . . . .	495	209	209
St-Lambert-des-L. . . . .	491	210	209
St-Martin-de-la-P. . . . .	565	154	154
Les Rosiers . . . . .	755	242	242
Saumur (Nord-O.) . . . . .	505	100	100
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2,587</b>	<b>915</b>	<b>914</b>

### Canton de Saumur (Sud).

	Inscrits.	Volants.	Lambert-Lesage.	Paul Bataillon.
Artannes . . . . .	76	57	56	57
Bagneux . . . . .	511	150	129	129
Chacé . . . . .	212	80	77	80
Dampierre . . . . .	179	107	107	106
Distré . . . . .	270	65	64	65
Fontevault . . . . .	555	288	287	288

le lit, je lui cédaï la place et allai m'asseoir devant mon pupitre sans dire un seul mot.

Me parla-t-il? je l'ignore; pour moi, je n'ouvris la bouche. L'heure du bureau arriva; les employés entrèrent, ils me regardèrent avec étonnement les uns après les autres; d'ordinaire celui de nous qui veillait, quittait les bureaux au lever du soleil, et ne revenait que vers onze heures, c'était une sorte de règle.

— Tiens! déjà là, me dit M. Colombet; n'avez-vous pas été déjeuner? vous avez l'air malade.

Je fis un signe de tête négatif.

Il n'en demanda pas plus long, gagna sa place, fit quelques dispositions, ouvrit ses livres, puis se dirigea vers la caisse; je suivais chacun de ses mouvements avec une anxiété fiévreuse, je le dévorais des yeux. Il compta du doigt les sacs rangés en pile, souleva plusieurs liasses de billets de banque, vérifia la monnaie, puis revint s'asseoir devant son pupitre. Un éclair d'espérance m'illumina subitement : ces liasses de billets de banque! je venais de les voir : « Pourquoi, pensai-je, n'en manquerait-il qu'une? Ah! comment ai-je pu soupçonner Laurence un seul instant? »

— Hein! s'écria tout-à-coup le caissier, dix mille

francs de moins! ai-je donc mal compté? Voyons, livre en main; *Écus*, trente-deux mille; dix, vingt, trente, et deux : exact. *Monnaie*, sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes : exact. *Billets de mille*, soixante; dix, vingt, trente, quarante, cinquante : diable! diable! dix, vingt, trente, quarante, cinquante; il n'y a pas à dire. Cordier, accourez ici, comptez à votre tour. Y êtes-vous? *Écus*, trente-deux mille?

— Trente-deux; juste.

— *Monnaie*, sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes.

— Sept cent quarante-trois francs, vingt-six centimes; parfait.

— Enfin, billets de mille, soixante.

— Une, deux, trois, quatre, cinq liasses.

Cinq fois dix font cinquante. Messieurs, nous sommes volés!... Monsieur Gartner!... Non, non, j'avais appelé M. Ducos.

(La suite au prochain numéro.)



St-Hilaire-St-Fl.	257	57	55	56
Moulsoreau.	295	151	148	149
Parnay.	187	115	115	115
Rou-Marson.	168	108	108	108
Saumur (sud).	2,417	650	604	622
Souzay.	240	125	125	125
Turquant.	250	114	115	112
Varrains.	296	87	86	86
Verrie.	101	54	54	54
Totant.	5,694	2,148	2,108	2,152

Hier matin, à 9 heures, les autorités de Saumur, M. le général commandant l'Ecole, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire à la tête du conseil municipal, se sont réunis sur la place de la Bilange pour la pose de la première pierre du Théâtre.

Toutes les dispositions avaient été prises dès le matin par M. Monmousseau, entrepreneur de cet important travail. La pierre avait été décorée d'un magnifique bouquet, et les couleurs nationales flottaient tout autour.

Le procès-verbal de cette cérémonie, écrit sur parchemin, a été roulé dans un tube de verre fermé à la lampe par les soins de M. Lambert émailleur. Ce tube a été entouré de ouate et renfermé dans un manchon de plomb parfaitement soudé. Le tout a été placé sous la première pierre de la première colonne, à l'angle sud sur la place de la Bilange.

Voici le texte de ce procès-verbal.

VILLE DE SAUMUR.  
Construction du nouveau Théâtre.  
Pose de la première pierre.  
PROCÈS-VERBAL.

Aujourd'hui lundi, vingtième jour du mois de juin de l'an de grâce de Notre-Seigneur Jésus Christ mil huit cent soixante-quatre, treizième année du règne de l'Empereur Napoléon III.

Nous, Charles Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif, président du Conseil général de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre Portugais de Saint-Jacques de l'Épée, étant dans la vingt-unième année de notre mairat, avons posé la première pierre du bâtiment destiné à servir de salle de spectacle.

Étaient à cette époque :

Préfet du département de Maine-et-Loire, M. Bourlon de Rouvre, commandeur de la Légion d'Honneur ;

Général commandant l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, M. Crespin, commandeur de la Légion d'Honneur, commandeur du Nombre extraordinaire de l'ordre de Charles III d'Espagne, officier de l'ordre militaire de Savoie, chevalier du Bain-d'Angleterre, décoré des médailles d'Italie, de Crimée et du Mérite militaire de Sardaigne ;

Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, chevalier de la Légion d'Honneur, officier d'Académie ;

Président du tribunal civil de Saumur, M. Le-lièvre ;

Président honoraire au même tribunal, M. Richard, Charles ;

Président du tribunal de commerce, M. Trouillard ;

Procureur impérial près le tribunal civil, M. Planchenaull ;

Adjoint au maire de Saumur, M. Chedeau ;

Conseillers municipaux de la même ville, MM. Leroux, Lecoy, Louvet, Bruas, Bucaille, Delavau, Henri, Courtiller, De Fos Gustave, Bineau, Chedeau, Girard, Bury, Chudeau, Lambert-Lesage, Mayaud Paul, Bonnemère, Besson, Abeliard, Thiffoine-Mercereau, Boutet-Bruneau, Ratouis Charles, Georget, Pellé et Labiche.

Secrétaire de la mairie, M. Toucheron ;

Architecte-voyer, M. Joly-Leterme, chevalier de la Légion d'Honneur, architecte diocésain et des monuments historiques, auteur des plans du présent bâtiment ;

Inspecteur des travaux, M. Emile Roffay.

Receveur municipal, M. Pineau-Prier ;

Entrepreneurs, M. Simon Monmousseau, pour

le gros œuvre ; M. Barbereau, dit Saint-Léon, pour l'ameublement et les décors.

Dressé à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le présent procès-verbal, les jour, mois et an susdits.

Le maire : LOUVET.

Après la cérémonie, M. Louvet a réuni les ouvriers dans un magnifique dîner à l'hôtel de M. Guérineau, quai de Limoges.

Dimanche dernier, le feu s'est déclaré au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile du sieur Normand, aubergiste. Dès les premiers cris d'alarme, la population s'est portée sur les lieux du sinistre. Déjà les pompiers de la commune organisaient les secours pour arrêter les progrès du feu. La charpente a été entièrement détruite ainsi que tout ce que contenait le grenier, le plancher du dessous a été fortement endommagé.

La cause de cet incendie est complètement inconnue. Le tout était assuré à la compagnie l'Union.

Par décret impérial en date du 14 juin, notre concitoyen M. Couscher (Joseph Alexandre Prosper), avocat, est nommé substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Baugé.

Par arrêté préfectoral, en date du 11 juin, l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des épiciers-droguistes aura lieu en 1864, dans le département de Maine-et-Loire, à partir du 15 juin et devra être close le 1<sup>er</sup> novembre.

Sont nommés inspecteurs de la pharmacie, pour l'arrondissement de Saumur, les membres des conseils d'hygiène et salubrité publique ci-après désignés, savoir :

MM. Bouchard, docteur en médecine à Saumur ;

Brière, ancien pharmacien à Saumur ;

Courtiller, chimiste à Saumur.

Le *Moniteur* publie une loi qui autorise le département de Maine-et-Loire : 1<sup>o</sup> à s'imposer extraordinairement ; 2<sup>o</sup> à appliquer à des travaux désignés les fonds qui resteront sans emploi sur le produit de l'imposition extraordinaire réalisée en exécution de la loi du 14 mai 1856.

Saumur, le 18 juin 1864.

A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de votre journal la circulaire suivante de S. Exc M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Cette circulaire, concernant les marques de fabrique et de commerce, m'a été transmise le 17 de ce mois ; je m'empresse de la livrer à la publicité de votre journal.

Agréer, etc.

Le président de la chambre consultative des arts et manufactures,  
LAMBERT-LESAGE.

« Paris, le 8 juin 1864.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT, vous savez que l'article 19 de la loi du 23 juin 1857, sur les marques de fabrique et de commerce, dispose que « tous produits étrangers portant soit la » marque, soit le nom d'un fabricant résidant » en France, soit l'indication du nom ou du » lieu d'une fabrique française, sont prohibés » à l'entrée et exclus du transit et de l'entre- » pôt et peuvent être saisis, en quelque lieu » que ce soit, soit à la diligence de l'adminis- » tration des douanes, soit à la requête du » ministère public ou de la partie lésée. »

» La Cour de cassation a décidé, par un arrêt du 9 avril 1864, que ledit article n'est applicable qu'à l'usurpation frauduleuse faite à l'étranger, soit de la marque, soit du nom d'un fabricant français, et, par suite, qu'il n'y a aucun délit quand c'est du consentement et par l'ordre de celui-ci que son nom et sa mar-

que ont été apposés sur des produits fabriqués à l'étranger.

» Conformément à cette jurisprudence, j'ai décidé, d'accord avec le département des finances, que l'importation et le transit de produits portant la marque ou le nom d'un fabricant français peut s'effectuer, sous les conditions du tarif, pourvu que la déclaration d'entrée soit accompagnée d'un certificat spécial signé de ce fabricant et constatant que ces produits ont été fabriqués sur sa demande et qu'ils lui sont destinés. Ce certificat mentionnera en outre : 1<sup>o</sup> la nature et la quantité des produits importés ; 2<sup>o</sup> la description de la marque ou du nom dont ils sont revêtus. La signature devra être légalisée par l'autorité municipale du domicile du négociant français.

» Veuillez, je vous prie, porter cette décision à la connaissance des industriels et des commerçants de la circonscription de votre chambre et leur recommander d'apporter dans la rédaction de ce certificat la plus scrupuleuse exactitude ; car les produits omis sur cette pièce ou imparfaitement désignés seraient saisis comme tombant sous l'application de l'article ci-dessus mentionné.

» Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,  
» Signé : ARMAND BÉHIC. »

Le dernier Recueil des actes administratifs renferme un arrêté ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées, aura lieu en 1864, dans le département de Maine-et-Loire, savoir : — A Baugé, le 24 septembre ; — à Saumur, le 26 septembre ; — à Segré, le 27 septembre ; — à Beupreau, le 28 septembre ; à Angers, le 29 septembre.

Art. 2. Les juments, poulains et pouliches devront être amenés à six heures du matin, à Angers, dans la cour du Dépôt impérial d'étalons ; à Baugé, à Beupreau, Saumur et Segré, dans les lieux qui seront désignés par l'autorité locale.

A onze heures, le Jury se réunira pour procéder à l'examen des juments et pouliches inscrites, qu'on aura eu soin de ranger suivant les catégories désignées au présent arrêté ; les animaux qui n'auront pas été enregistrés avant neuf heures seront mis hors de concours.

Art. 3. La distribution des primes sera faite à Baugé, Beupreau, Saumur et Segré, par MM. les sous-préfets, et à Angers par nous-même, conformément à l'avis du jury.

Art. 4. Il ne sera décerné, en 1864, aucune prime aux chevaux de pur sang, excepté aux juments de cette catégorie qui seraient suivies d'un produit de demi-sang, provenant d'un étalon de l'Etat ou d'un étalon approuvé ou autorisé.

Art. 5. Les crédits de l'Etat et du département seront répartis conformément au tableau ci-après : néanmoins, dans le cas où la somme affectée par le département à l'un des chefs-lieux de distribution n'y serait pas dépensée, faute de sujets dignes d'être primés, la portion non employée resterait à la disposition du jury, pour être répartie, dans les distributions suivantes, sur les animaux reconnus par lui remplir les conditions voulues, à cet effet, par le programme.

Art. 6. Dans le cas où les fonds destinés aux pouliches ne pourraient être distribués, faute de sujets convenables, le jury pourra les reporter sur les poulinières.

Art. 7. Les juments poulinières devront avoir quatre ans faits et 16 ans au plus, appartenir à des propriétaires du département, être suivies d'un produit de l'année, provenant des étalons impériaux ou d'étalons approuvés ou autorisés, de pur sang ou de demi-sang, être exemptes d'un des vices rédhibitoires prévus par la loi, et mesurer à la potence 1 mètre 47 centimètres au moins.

Aucune condition ne leur est imposée relativement à leur origine.

Celles qui auront obtenu des primes les années précédentes, n'en seront pas moins admises à concourir.

Art. 8. Les pouliches devront, de même que les poulains, provenir d'étalons du gouvernement ou d'étalons approuvés ou autorisés de pur sang ou de demi-sang. Les pouliches de trois ans ne seront primées qu'à la condition expresse, stipulée par écrit, qu'elles seront saillies à quatre ans par un étalon appartenant à l'une des catégories indiquées ci-dessus.

Art. 9. Les personnes qui présenteront des sujets au concours devront produire des certificats délivrés par le maire de leur commune, constatant la possession de ces animaux.

Art. 10. Indépendamment du certificat indiqué à l'article précédent, l'origine des poulains et pouliches, présentés seuls ou accompagnant leur mère, devra être constatée par un certificat de naissance, délivré par le directeur du Dépôt, en échange de la carte de saillie.

Art. 11. Tous les sujets présentés au concours devront être sains, exempts de tares héréditaires, et propre à l'amélioration.

TIRAGE DE LA LOTERIE MOBILIÈRE.  
« Le tirage définitif de la loterie Mobilière St-Point est irrévocablement fixé au jeudi 30 juin.  
« Ce tirage sera composé de 360 lots et du Gros-Lot de 120,000 francs (ensemble 158,900 francs.) »

ABATTOIR.  
ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 21 mai au 17 juin.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	» 1	» 1	» 1	» 12 23	» 10	» 28	»	»
2	Morisseau (2)	» 2	» 1	» 8	» 17 44	» 20	» 47	»	»
3	Touchet (3)	» 3	» 8	» 8	» 6 20	» 7	» 26	»	»
4	Poisson.	» 4	» 1	» 9	» 20 33	» 24	» 45	»	»
5	Groleau (1).	» 5	» 1	» 1	» 1 1/2	» 3	» 14	»	»
6	Lanier.	» 6	» 4	» 4	» 6 21	» 4	» 14	»	»
7	Corbineau (1)	» 7	» 2	» 9	» 15 4/4	» 17	» 45	»	»
8	Séchet.	» 8	» 1	» 5	» 7 32	» 10	» 31	»	»
9	Prouteau.	» 9	» 3	» 3	» 4 22	» 5	» 28	»	»
10	Chalot.	» 10	» 3	» 3	» 3 17	» 3	» 17	»	»
11	Pallu.	» 11	» 6	» 6	» 4 33	» 5	» 31	»	»
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» 1	» 5	» 5	» 5	» 5	» 13	»	»
2	Baugé.	» 2	» 6	» 6	» 6	» 6	» 6	»	»
3	Lecomte.	» 3	» 7	» 7	» 7	» 7	» 5	»	»
4	Milonneau.	» 4	» 2	» 2	» 2	» 2	» 5	»	»
5	Touchet.	» 5	» 3	» 3	» 3	» 3	» 3	»	»
6	Quantin.	» 6	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	»	»
7	Sève.	» 7	» 4	» 4	» 4	» 4	» 12	»	»
8	Moreau.	» 8	» 11	» 11	» 11	» 11	» 11	»	»
9	Cornilleau.	» 9	» 7	» 7	» 7	» 7	» 2	»	»
10	Marais.	» 10	» 1	» 1	» 1	» 1	» 4	»	»
11	Rousse.	» 11	» 4	» 4	» 4	» 4	» 3	»	»

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.  
(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.  
(3) Deux veaux refusés pour défaut de poids.  
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 20 juin. — Le *Daily Telegraph* ne croit pas à une prolongation de l'armistice. Il dit que la Conférence de samedi a été moins satisfaisante que les précédentes.

Les divergences d'opinions sont plus grandes que jamais. La France n'a pas appuyé la proposition faite par la Prusse dans la dernière séance, de résoudre la question par un plébiscite.

Londres, 20 juin. — Le *Morning-Herald* dit qu'en fait la conférence est close et que les hostilités recommenceront lundi. La Prusse et l'Autriche ont déclaré qu'à moins d'un blocus effectif, elles étaient disposées à délivrer des lettres de marque et à répudier les déclarations du congrès de Paris de 1856.

On lit dans le *Moniteur* :  
L'*Alabama* est sorti à onze heures et demie de Cherbourg ; à midi, un combat s'est engagé ;



à une heure, l'Alabama, poursuivi par le Kerseage, retournait à toute vapeur sur Cherbourg et il coulait peu après.

Cherbourg, lundi 20 juin.

Dimanche à midi, l'Alabama a coulé, sa machine ayant été trouée par un boulet après trois quarts d'heure de combat. Il a eu 10 tués ou noyés et 20 blessés. Le capitaine Semmes, commandant l'Alabama, s'est sauvé et est arrivé à Southampton sur un yacht anglais présent au combat.

La Couronne avait conduit le combattant à 9 milles des côtes. Les prisonniers seront rendus, le combat ayant eu lieu en deçà des limi-

tes de nos eaux, les deux adversaires courant des bordées, et le Kerseage, cuirassé, évitant l'abordage que cherchait l'Alabama.

Le Kerseage est mouillé en rade.

Les blessés nordistes et sudistes sont à l'hôpital maritime.

On ignore si l'Alabama avait amené son pavillon, mais le Kerseage avait tiré impitoyablement, dit-on, bien qu'il vit l'Alabama en détresse.

A l'instant, 50 prisonniers sont rendus. Le chirurgien sudiste est mort. (Phare.)

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**Marché de Saumur du 18 Juin.**

Froment (l'hectol.)	17 43	Huile de lin.	56 —
2 <sup>e</sup> qualité	16 76	Paille hors barrière	34 50
Seigle	10 —	Foin	68 66
Orge	9 50	Luzerne (les 750 k)	69 80
Avoine (entrée)	9 63	Graine de trèfle	45 —
Fèves	12 —	— de luzerne	55 —
Pois blancs	26 —	— de colza	28 —
— rouges	26 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	56 —	— cassées (50 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 75 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id.	55 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	48 à »
Saint-Léger et environs 1863,	1 <sup>re</sup> id.	45 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	42 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	45 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à »
La Vienne, 1863.		32 à 38

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1853, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, UN

**TRÈS-BEAU JARDIN**

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (295)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située rue Saint-Nicolas,

Joignant l'auberge du Coq, occupée par Marais, charcutier, composée de boutique, arrière-boutique au rez-de-chaussée; au premier étage, chambre et cabinet sur la rue, chambre et cabinet sur la cour, deux greniers au-dessus; cour, au fond de la cour cuisine et grande chambre, grenier au-dessus, caveau, puits, lieux d'aisances.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire et à M. CORMERY, rue Verte. (292)

**A CÉDER**

Pour cause de décès,

Une très-bonne CHARGE D'HUISSIER, dans le département de Saône-et-Loire.

Mise à prix..... 6,500 fr. S'adresser à M. CORMERY, rue Verte, Saumur. (277)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

**BAINS DE MER**

DES

**SABLES-D'OLONNE**

**OUVERTURE DU CASINO**

Le 1<sup>er</sup> Juillet 1864.

Il a été PERDU, mardi dernier, sur la route de Saumur à Varrains, UNE OBLIGATION du chemin de fer de l'Ouest.

La rapporter au bureau du journal, il y aura récompense. (296)

UN HOMME de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi soit comme COCHER, soit pour d'autres fonctions. S'adresser au bureau du journal.

LA

**SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIODÈSE D'ANGERS.

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.**

**LE MONITEUR DE LA JEUNESSE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8° JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la Jeunesse des deux sexes.

La 1<sup>re</sup> PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; le tout d'une haute moralité.

La 2<sup>e</sup> PARTIE contient : des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le Moniteur de la Jeunesse, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publie en outre, sous le titre de Souvenirs historiques, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le MONITEUR DE LA JEUNESSE n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un Recueil de travaux d'aiguilles qui fût l'auxiliaire naturel du MONITEUR DE LA JEUNESSE, lequel a conservé non-seulement son format primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le Recueil de travaux d'aiguilles. — Ce Recueil est :

**LA BOITE A OUVRAGE**

Paraissant également le 1<sup>er</sup> de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du Moniteur de la Jeunesse, rue DAUPHINE, 59 (passage Dauphine), à PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le MONITEUR DE LA JEUNESSE sans la BOITE A OUVRAGE, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à Paris, recevoir séparément la BOITE A OUVRAGE, dont les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

**Maladie de la Vigne.**

**POUDRE ANTI-OÏDIQUE**

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaupaire. (162)

**LE ROMAN**

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les Mémoires d'un Ange et les Proscrits de Sicile, par Gonzalès; Ne touchez pas à la Reine, par Michel Masson; les Orphelins de la Saint-Barthélemy, par Ponson du Terrail; un Baiser mortel, par Eugène Berthoud; la Ferme de l'Oseraie et les Oiseaux Sacrés, par Elie Berthet; l'Homme aux cinq Louis d'or, par Louis Ulbach; le Vicomte de Bésiers et le Comte de Toulouse, par Frédéric Soulié; le Mendiant noir, par Paul Féval; les Nuits du Père-Lachaise, par Léon Gozlan; Esclave et bon Seigneur, par Adrien Paul; l'Assassinat de la rue Maubée, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 JUIN.			BOURSE DU 20 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 10	» 05	» »	66 »	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	93 50	» »	» »	93 25	» »	» 25
Obligations du Trésor.	442 50	» »	1 25	442 50	» »	» »
Banque de France.	3395 »	5 »	» »	3395 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1240 »	» »	» »	1240 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1200 »	» »	» »	1200 »	» »	» »
Crédit Agricole.	740 »	» »	5 »	737 50	» »	2 50
Crédit Industriel.	743 75	» »	1 25	710 »	» »	33 75
Crédit Mobilier.	1076 25	» »	6 25	1067 50	» »	8 75
Comptoir d'esc. de Paris.	825 »	2 50	» »	822 50	» »	2 50
Orléans (estampillé).	871 25	» »	1 25	868 75	» »	2 50
Orléans, nouveau.	776 25	» »	3 75	775 »	» »	1 25
Nord (actions anciennes).	987 50	» »	3 75	993 75	6 25	» »
Est.	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	7 50	» »	875 »	» »	2 50
Lyon nouveau.	877 50	2 50	» »	881 25	3 75	» »
Midi.	650 »	» »	1 25	650 »	» »	» »
Ouest.	502 50	» »	2 50	500 »	» »	2 50
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1580 »	» »	» »	1580 »	» »	» »
Canal de Suez.	462 50	2 50	» »	462 50	» »	» »
Transatlantiques.	571 25	» »	3 75	572 50	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	69 90	» »	» »	69 90	» »	» »
Autrichiens.	406 25	» »	3 75	406 25	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	523 75	» »	3 75	527 50	3 75	» »
Victor-Emmanuel.	366 25	2 50	» »	366 25	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	337 50	» »	7 50	337 50	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	613 75	5 »	» »	610 »	» »	3 75
Saragosse.	568 75	3 75	» »	570 »	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	415 »	3 75	» »	415 »	» »	» »
Portugais.	305 »	» »	» »	302 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	296 25	» »	» »	295 »	» »	» »
Ouest.	292 50	» »	» »	293 75	» »	» »
Midi.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Est.	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.